



**délibération :
D_2024_5_8**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 42

Votants : 49

**Objet : Rapport annuel
d'activités 2023 de la
crèche de Donnemarie-
Dontilly "La bulle aux
papillons"**

L' an deux mille vingt quatre, le jeudi 11 juillet à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 04 Juillet 2024

Titulaires : Madame BENOIT Florence, Madame CHARLES Sabine, Madame DELATTRE Nadine, Madame GUERINOT Laurence, Madame LEMORE Christine, Madame PODOROJNIY Anastasia, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GODRON Charles, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur THIENARD Gérard, Monsieur BLONDEL Alain

Pouvoirs :

Madame FLON Martine a donné pouvoir à Monsieur GYARMATHY Stéphane
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier
Madame JACSONT Geneviève a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Madame MOREAU Patricia a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick
Monsieur BEAULIEU Raphaël a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur BORZUCKI Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-Claude

Absent(s) : Madame BANOS Stéphanie, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur HERMANS Emeric, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur SOUCHAL Georges

Excusé(s) : Madame FLON Martine, Madame GRANERO Agnès, Madame JACSONT Geneviève, Madame MOREAU Patricia, Madame RICHARD Gisèle, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DEMAEGDT Bruno

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-3 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°D-2023-4-9 en date du 6 juillet 2023 attribuant à la société « Les petits chaperons rouges » la délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du multi-accueil de Donnemarie-Dontilly pour une durée de 5 ans ;

Vu le rapport annuel d'activités 2023 de la crèche de Donnemarie-Dontilly « Les petits chaperons rouges », ci-annexé ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 02 juillet 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission petite enfance en date du 04 juillet 2024,

Considérant que le multi-accueil « La bulle aux papillons » est géré par la société « Les petits chaperons rouges » dans le cadre d'une délégation de service public ;

Conformément à l'article 54 du contrat de délégation de service public, le délégataire remet à la collectivité avant le 1er juin de chaque année un rapport annuel portant sur l'exercice précédent ;

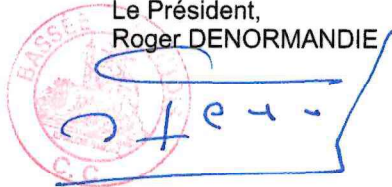
Considérant que le rapport annuel d'activités 2023 de la crèche de Donnemarie-Dontilly « La bulle aux papillons » doit faire l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

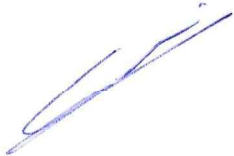
- prend acte du rapport annuel d'activités 2023 de la crèche de Donnemarie-Dontilly « La bulle aux papillons » établi par la société « Les petits chaperons rouges », gestionnaire de la structure dans le cadre de la délégation de service public.

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE



Le secrétaire de séance



Emis le 11/07/2024, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 16/07/2024

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.